

## REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge »

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge » pour le compte de L'agence CIC ANCENIS, 12 Place Alsace Lorraine, 44153 ANCENIS cedex

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat et se déroulera du 13 novembre au 9 décembre 2017.

Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants qui acceptent d'en faire la promotion. L'agences CIC ANCENIS remettra à ces commerçants une urne et des bulletins jeu. Les commerçants inciteront leurs clients à remplir un bulletin.

Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y a aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

#### Liste des commerçants participants :

- **Studio photojet, 35 rue Georges Clémenceau**
- **Pharmacie de la poste, 1 rue Georges Clémenceau**
- **Salon de coiffure le R, 45 place Jeanne d'Arc**
- **Boucherie Menard, 23 rue des Halles**
- **Avenue des Parfums, 35 rue d'Anjou**
- **Grain de Beauté, 7 rue Georges Clémenceau,**
- **Institut O bonheur des sens, 14 rue Georges Clémenceau,**
- **Boulangerie Tartifume, 63 rue tartifume**
- **Des épices à ma guise, 27 rue saint michel**
- **L'Onglerie, 76 rue Georges Clémenceau**
- **Restaurant Monsieur Marcel, 9 rue des Douves**

Les tirages au sort, désigneront 11 gagnants.

### ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### 2.1 Conditions d'inscription au Jeu :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest.

Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, Pierre Reyter huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrie.

#### 2.2 Modalités de participation



Les commerçants cités ci-dessus ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition de leurs clients dans leur établissement, une urne et des bulletins de jeu du 13 novembre au 9 décembre 2017. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation, (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom, adresse, mail, n° de portable) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

### **ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS**

Les lots se répartiront de la manière suivante :

Un gagnant par tirage au sort : un bon d'achat de 40 €, soit 11 bons d'achat d'une valeur totale de 440 €.

Ce bon d'achat personnalisé au nom du gagnant et du commerçant sera à utiliser en une seule fois chez le commerçant désigné dans les 6 mois fin de mois, qui suivent le tirage au sort, soit avant le 30 juin 2018.

### **ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 14 décembre 2017 par un huissier de justice

Une personne participante ne pourra gagner qu'une seule fois.

### **ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Chaque gagnant sera informé individuellement par téléphone, courrier ou mail dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier ou mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 40 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 30 juin 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d'achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l'agence CIC avec une facture de l'achat avec n° de SIRET et une preuve de paiement par le gagnant et un RIB.



## ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT

Chaque agence disposera d'un règlement du jeu. Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST- Direction marketing - «Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge» - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes Le timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

## ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST – Direction Marketing, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

Le (la) gagnant(e) autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publicitaire ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC.

**Texte BLOCTEL écrit sur le bulletin de jeu :** Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr), ou en écrivant à Opposetel 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

## ARTICLE 8. DIVERS

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.



#### ARTICLE 9. LITIGES ET RESPONSABILITE

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Le CIC tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prêtes noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant doit s'inscrire et participer au jeu sous son seul nom. Toute fraude entraînera l'élimination du participant.

#### ARTICLE 10. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



**Construisons dans un monde qui bouge.**

Banque CIC Ovest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurances sous le n° Orias 07 008 480 consultable sous



# Du 13 novembre au 9 décembre 2017 Grand Jeu CIC Ouest à Ancenis

UNE  
VILLE  
qui BOUGE

## Gagnez des bons d'achats de 40 € chez votre commerçant !

Liste des commerçants de la ville d'Ancenis  
participants :

STUDIO PHOTOJET, 35 rue Georges Clémenceau  
PHARMACIE DE LA POSTE, 1 rue Georges Clémenceau  
SALON DE COIFFURE LE R, 45 place Jeanne d'Arc  
BOUCHERIE MENARD, 23 rue des Halles  
AVENUE DES PARFUMS, 35 rue d'Anjou  
GRAIN DE BEAUTÉ, 7 rue Georges Clémenceau  
INSTITUT O BONHEUR DES SENS, 14 rue Georges Clémenceau  
BOULANGERIE TARTIFUME, 63 rue Tartifume  
DES ÉPICES À MA GUISE, 27 rue Saint Michel  
L'ONGLERIE, 76 rue Georges Clémenceau  
RESTAURANT MONSIEUR MARCEL, 9 rue des Douves

**CIC** Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

[cic.fr](http://cic.fr)

Extrait de règlement - Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC Une ville qui bouge » pour le compte de l'agence CIC Ancenis située 12 place Alsace Lorraine qui se déroulera du 13 novembre au 9 décembre 2017. Ce jeu est gratuit. Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville d'Ancenis qui acceptent d'en faire la promotion :

STUDIO PHOTOJET, 35 rue Georges Clémenceau  
PHARMACIE DE LA POSTE, 1 rue Georges Clémenceau  
SALON DE COIFFURE LE R, 45 place Jeanne d'Arc  
BOUCHERIE MENARD, 23 rue des Halles  
AVENUE DES PARFUMS, 35 rue d'Anjou  
GRANDE BEAUTE, 7 rue Georges Clémenceau  
INSTITUT O BONHEUR DES SENS, 14 rue Georges Clémenceau  
BOULANGERIE TARTIFUME, 63 rue Tartifume  
DES EPICES A MA GUISE, 27 rue Saint Michel  
LONGLERIE, 76 rue Georges Clémenceau  
RESTAURANT MONSIEUR MARCEL, 9 rue des Douves

**Principe du jeu :** Une urne = un gagnant. Il y aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants. Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salaires et retraites du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu. Les commerçants mettront à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins de jeu du 13 novembre au 9 décembre 2017. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin jeu (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. (mêmes nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 14 décembre 2017 par un huissier de justice. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat. Chaque gagnant sera informé par courrier, mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement. Il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat. Lorsqu'un bon d'achat sera présenté par le gagnant, le commerçant devra veiller à l'unicité de la totalité des 40 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 30 juin 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant. Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC.

**BLOC TEL :** Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloc.tel.gov.fr](http://www.bloc.tel.gov.fr), ou en écrivant à Opposatel, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquelement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes  
Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Briheret, Reyter, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrerie.

**CIC Ouest**

Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Ouest - Société anonyme au capital de 83 780 000 € - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 835 801 072 - N° ORIAS - 07 008 480 - Banque régie par les articles L5111 et suivants du Code Monétaire et Financier - pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance - ([www.votriass.fr](http://www.votriass.fr)) - CIC Mobile est un service de l'opérateur El Telecom proposé par le CIC, SAS, RCS Paris 421 713 892 - 12 rue Gallion, 75107 Paris Cedex 02 Direction Marketing Nantes 11/2017 - Ne pas jeter sur la voie publique.

LE SEUL JEU D'UNE VILLE QUI BOUGE - ANGENIS.indd 1

# Grand Jeu CIC



**Du 13 novembre au 9 décembre 2017,**  
**gagnez un bon d'achat de 40 €**  
**chez votre commerçant.**

**CIC Ouest**

Construisons dans un monde qui bouge.

[cic.fr](http://cic.fr)

27/10/2017 14:02:02

## Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.\*  
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.\*

Mme  Mr

Nom\* :

Prénom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Téléphone portable\* :

Email\* :

Date de naissance :

\* Champs obligatoires

### Avez-vous des projets\* :

Acheter ou changer de véhicule

Acquérir un bien immobilier

Faire des travaux

Revoir mes assurances

Revoir mon forfait téléphonie



# Du 13 novembre au 9 décembre 2017

## gagnez des bons d'achats de 40 € avec l'agence CIC Ancenis



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules finalités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

UNE

VILLE

QUI BOUGE

# Grand Jeu CIC Présentation des principes du jeu

**CIC** *Ouest*

Construisons dans un monde qui bouge.





# Grand Jeu CIC «Une ville qui bouge»

## Laissez-vous guider!

Nous vous remercions de votre participation au Grand Jeu CIC «Une ville qui bouge». L'agence CIC ANCENIS s'occupe de l'organisation et de la gestion du jeu : laissez-vous guider!

### 1/ Les outils mis à votre disposition :

Chaque commerçant partenaire diffuse et collecte des bulletins de participation. A cet effet, nous vous remettons donc :

Une urne à placer sur votre comptoir.



Un jeu de bulletins de participation.



Deux affichettes présentant le Grand Jeu CIC «Une ville qui bouge».



### 2/ Les grands principes du jeu :

Une urne = Un gagnant.



Un gagnant =

Un bon d'achat à dépenser dans votre commerce avant le 30 juin 2018.



Lorsqu'un gagnant se présentera dans votre commerce avant le 31 octobre 2017, il vous suffira de récupérer le bon d'achat et de le remettre à l'agence CIC Ouest participante avec la facture d'achat d'un minimum de 40 €. La somme correspondant au montant du bon d'achat vous sera remboursée par virement la semaine suivante. Vous ne devez pas accepter les bons d'achats au-delà de cette date ni ceux gagnés chez les autres commerçants.

### 3/ Tirage au sort des gagnants et remise des prix :

A la fin du jeu, les collaborateurs de l'agence CIC viendront récupérer votre urne pour effectuer le tirage au sort des gagnants.

Le CIC se chargera de contacter les gagnants et de leur remettre leurs bons d'achats lors d'une remise des prix à laquelle vous serez invité.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre agence CIC Ouest

**CIC Ouest**

Construisons dans un monde qui bouge.

